



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 118011

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la problématique du maintien à domicile des personnes âgées. Afin d'améliorer les conditions du maintien à domicile et de favoriser l'information des publics concernés, l'UDAF du Gard a établi un certain nombre de propositions. Cette institution propose des solutions de partage de logement entre personnes âgées par la colocation et la mutualisation des moyens médicaux et sociaux, avec d'autres publics, des solutions d'incitation d'accession à la propriété « familiale » par l'augmentation de la durée des prêts sur des périodes plus longues, et le développement des familles d'accueil financé par une cotisation « perte d'autonomie ». Ces questions tiennent, essentiellement, à l'insuffisance de ressources. Ainsi, les bénéficiaires de l'APA pourraient se voir exonérer de charges sur les retraites. De même, des mesures fiscales en faveur des familles, en charge d'un aîné, seraient incitatives au maintien à domicile. Une politique d'information des usagers et des familles des dispositions existants semble aussi s'imposer. En conséquence, il lui demande son sentiment quant à l'ensemble de ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118011

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1475